



AGENDA REUNION KOSTYRKA

40, chemin des Platanes
97417 LA MONTAGNE

Tél : 0262 23 70 22

Mob : 0692 65 60 43

agenda.reunion@wanadoo.fr

SCI MISS THREE
Dossier N° 21-03-08138

Dossier de Diagnostic Technique

Vente



AMIANTE



TERMITES



Adresse de l'immeuble
47, rue Alexis de Villeneuve

97400 ST DENIS

Date d'édition du dossier
09/04/2021

Donneur d'ordre
SELARL HIROU



RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à R271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ⁽¹⁾⁽²⁾
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (Non applicable à La Réunion)
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment ⁽³⁾
- État des risques et pollutions (ERP)
- Information sur la présence d'un risque de mэрule ⁽³⁾

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ⁽⁴⁾
- État de l'installation intérieure d'électricité ⁽⁵⁾
- État de l'installation intérieure de gaz ⁽⁵⁾
- État de l'installation d'assainissement non collectif ⁽⁶⁾

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s)

⁽¹⁾ Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997

⁽²⁾ À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013

⁽³⁾ Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

⁽⁴⁾ Si immeuble construit avant le 01/01/1949

⁽⁵⁾ Si installation réalisée depuis plus de 15 ans

⁽⁶⁾ Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

Note de synthèse



Adresse de l'immeuble
47, rue Alexis de Villeneuve

97400 ST DENIS

Date d'édition du dossier
09/04/2021

Donneur d'ordre
SELARL HIROU

Réf. cadastrale
AD / 340

N° lot
Sans objet

Descriptif du bien : Immeuble sur 2 niveaux, en dur sous dalle béton, planchers carrelage et linoléum, plafonds béton, faux plafonds dalles acoustiques, menuiseries bois et métal, conduits PVC et Fibres-ciment.

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.



AMIANTE

Présence de matériaux et produits contenant de l'amiante (liste B) : conduits en amiante-ciment.

La Présence de conduits en Amiante-ciment en bon état n'impose pas le retrait de ces matériaux. Il faudra veiller à ne pas les percer, découper ou poncer. Une Évaluation périodique devra être réalisée.

Le type de matériau ou produit, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Nous préconisons une périodicité de 3 ans, comme pour les MPCA de la liste A.

Limite de validité :

Aucune (obligations réglementaires à vérifier)



TERMITES

Présence d'indices d'infestation de termites

+ Présence d'indices d'infestation de termites aux abords immédiats.

Limite de validité :

08/10/2021

Plan des locaux

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 47, rue Alexis de Villeneuve 97400 ST DENIS
<i>N° dossier:</i> 21-03-08138			
<i>N° planche:</i> 1/2	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			
			<i>Bâtiment – Niveau:</i> RDC

Document sans échelle remis à titre indicatif

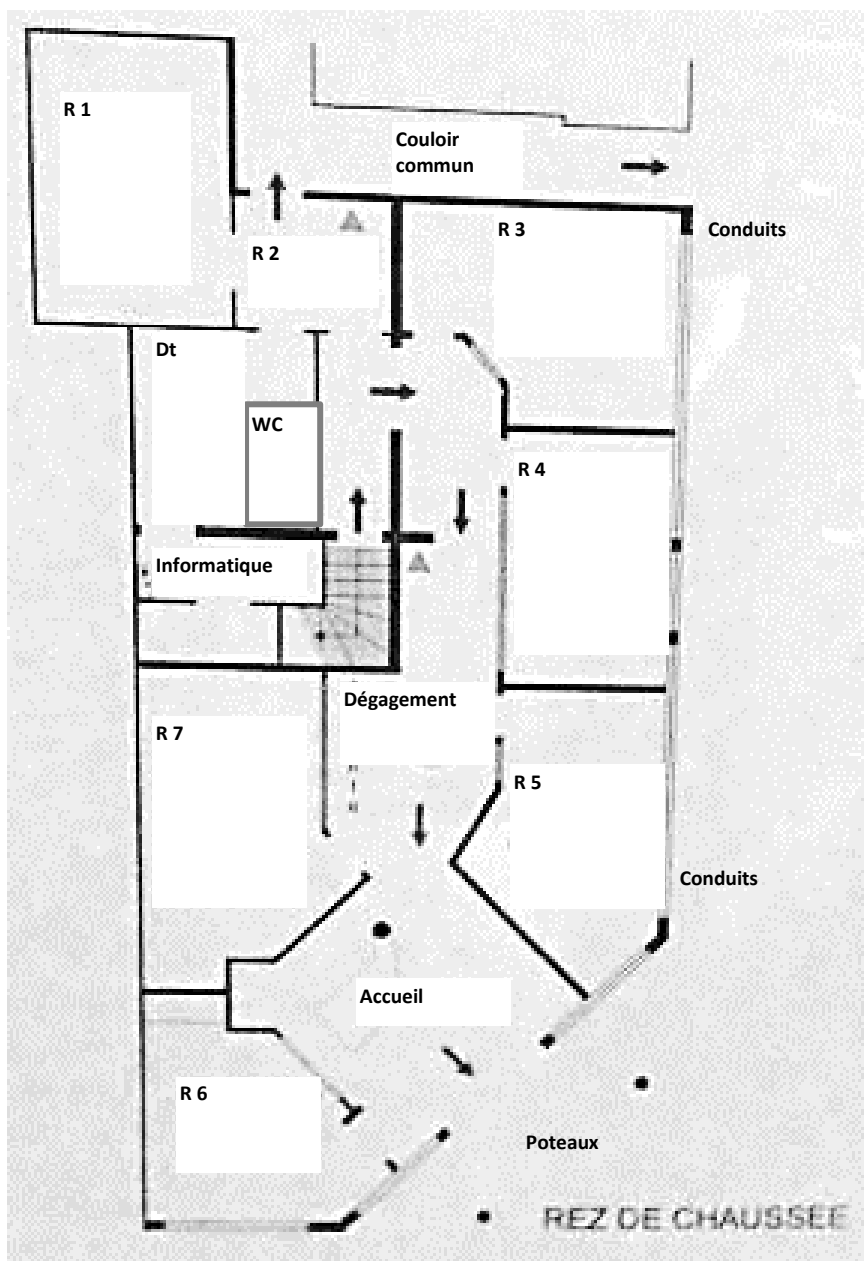


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 47, rue Alexis de Villeneuve 97400 ST DENIS	
<i>N° dossier:</i> 21-03-08138				
<i>N° planche:</i> 2/2	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Etage	

Document sans échelle remis à titre indicatif

